



# Vous êtes policier municipal et souhaitez devenir conducteur canin ?

## Creil recrute et finance votre formation de 175 heures.

**Grade** : gardien, brigadier, BCP

### **Missions :**

Placé sous l'autorité du chef de brigade,

- vous veillez au maintien du bon ordre, de la tranquillité et de la sécurité publiques,
- vous assurez un contact avec la population et les différents acteurs locaux,
- vous travaillez en étroite collaboration avec la Police Nationale,
- vous luttez contre les incivilités, les infractions routières et la petite délinquance,
- vous assurez toutes les interventions de voie publique que votre cadre d'emploi vous permet,
- vous participez à la sécurisation des manifestations.

### **Plannings, horaires et congés :**

- en brigade de jour (08h00-19h00) à raison de 4 jours de travail par semaine, soit des vacances d'une durée de 11h00 (incluant la pause repas d'une heure et l'heure supplémentaire de jour payée),
- un weekend de repos sur deux
- 20 congés annuels, 6 RTT

### **Matériels :**

- radios numériques,
- GVe,
- logiciel Logitud,
- cinémomètre, éthylotests, kits dépistage stupés,
- casques, protection épaules en dotation individuelle,
- achat de jambières de protection à court terme,
- 10 boucliers,
- caméras individuelles,
- arrivée d'un nouveau véhicule PM dans qqs semaines et commande sous peu d'un second.

### **Conditions liées à la qualité de conducteur canin**

- signature d'une convention de cession du chien à la ville,
- signature d'une convention de mise à disposition du chien à l'agent conducteur canin,
- prise en charge par la ville des frais liés à l'alimentation, les frais vétérinaires, la formation continue, le petit matériel et les produits de nettoyage,
- un entraînement par semaine

### **Envoyez vos candidatures à :**

CV et lettre de motivation à :

Monsieur le Maire, Hôtel de Ville, Direction des Ressources Humaines,  
Place François Mitterrand BP76 60109 CREIL  
ou à [recrutement@mairie-creil.fr](mailto:recrutement@mairie-creil.fr)

**Renseignements** auprès du directeur de la tranquillité publique, M. GRIGAUX  
[franck.grigaux@mairie-creil.fr](mailto:franck.grigaux@mairie-creil.fr) ou 03 44 29 50 46

### **Rémunération et avantages :**

- traitement indiciaire, ISF à 20%, IAT à 8, NBI 15 pts,
- 1 heure sup payée par vacation,
- 1 soirée de 20h00 à 01h00 payée en heures sup par mois,
- tickets restaurant, Comité d'œuvres Sociales,
- 13ème mois,
- participation à votre Mutuelle.

### **Moyens de défense :**

- PSA Glock 17 gen5 (3 FE/an avec un total de 150 cartouches)
- PIE,
- GAIL cat.B bi-composants (CS + poivre)
- BTD, tonfa

